

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 23 avril 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy

M. Marc Bouliane

Mme Jacqueline Demers

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2019-04-106 Ouverture de la session extraordinaire**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'ouvrir cette session extraordinaire à 18 h. Le quorum est constaté pour la tenue de cette séance extraordinaire. Le conseiller, M. Marc Bouliane prend son siège à 18 h 15.

Adoptée.

#### **2019-04-107 Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, dans les délais légaux.

Adoptée.

#### **2019-04-108 Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, savoir :

Ouverture de la session extraordinaire

Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation

Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité

Journal Le Messenger

Projet d'améliorations à l'édifice communautaire

Projet d'achat d'une camionnette

Levée de l'assemblée extraordinaire

Adoptée.

#### **2019-04-109 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité**

Attendu que le conseil a mandaté la directrice générale pour former un comité du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité afin de souligner cet événement;

Attendu que le comité est formé des gens suivants : Mesdames Josée Vachon, Jacqueline Demers, Suzanne Bissonnette, Diane Jacques, Marie Demers, Véronique Jacques et de Messieurs Guy Toupin, Marc Bouliane, Gilles Jacques et Pierre Roy;

Attendu que le comité s'est réuni à quelques reprises afin d'élaborer un calendrier d'événements;

Attendu qu'en plus de l'élaboration d'un livre marquant le 75<sup>e</sup> anniversaire, les activités prévues sont les suivantes :

- 30 avril 2019 : Causerie-souvenirs;
- 7 et 8 septembre 2019 : Exposition de photos et d'antiquités;
- 19 octobre 2019 : Journée retrouvailles;

Attendu qu'il est pertinent que les actions entreprises par le comité pour l'organisation du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité soient validées par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que le conseil municipal est en accord avec les suggestions des membres du comité du 75<sup>e</sup> anniversaire et donne son appui aux propositions des membres du comité.

Il est entendu que la directrice générale verra à établir une comptabilité distincte pour la tenue des festivités entourant le 75<sup>e</sup> anniversaire.

Adoptée.

#### **2019-04-110 Journal le Messenger-honoraires**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement que les honoraires de Mme Véronique Jacques, pour la production du journal le Messenger soient majorés à 100 \$ par édition.

Adoptée.

#### **2019-04-111 Arrivée du conseiller M. Marc Bouliane**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de confirmer l'arrivée du conseiller, M. Marc Bouliane, à 18 h 15.

Adoptée.

#### **2019-04-112 Projet d'améliorations à l'édifice communautaire**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à communiquer avec un fournisseur de rampes et escaliers afin d'obtenir un estimé pour le remplacement de l'escalier menant à la salle McKenzie ainsi que pour le remplacement des rampes sur la galerie en façade et celles de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Aussi, il y a lieu de demander un estimé pour réparer les différentes fissures sur le solage de l'édifice et sur le perron en avant de l'immeuble. La directrice générale s'informerait aussi s'il est possible de couper le ciment des anciennes marches. Un estimé pour la pose de crépi sera également requis.

Une fois les estimés reçus pour les travaux ciblés, ceux-ci seront déposés au conseil municipal pour prise de décisions.

Adoptée.

#### **2019-04-113 Projet d'achat d'une camionnette**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'achat d'une camionnette pour la municipalité.

Les élus ont reçu différentes options d'achat intéressantes et il est convenu de se procurer un véhicule de marque Dodge Ram 2012, chez le concessionnaire Chrysler de Thetford-Mines.

Il est convenu de mandater le maire pour procéder à la réservation. Un budget de 22 000 \$ est alloué pour l'achat de la camionnette.

Le maire est également mandaté à faire installer un plateau dans la boîte du camion, à faire letter le véhicule et acheter et faire installer un gyrophare.

Il est également convenu par le conseil municipal que le véhicule devra demeurer en tout temps dans le garage municipal. Aussi, les employés autorisés à faire le plein d'essence de la camionnette auront l'obligation d'inscrire le kilométrage du véhicule sur chaque facture, laquelle devra être remise au bureau municipal lors de chacun des achats.

Adoptée.

#### **2019-04-114 Levée de l'assemblée extraordinaire**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 55.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*